



**Justice
& Paix**

POUR PARLER DE PAIX

Revue d'analyse des
conflits internationaux et
des enjeux de paix



L'eau,
(res)source de toutes les convoitises

SOMMAIRE

ÉDITO page 3

L'ACTUALITÉ : REGARDS ET POSITIONS

L'or bleu, nouvel enjeu de conflits ? page 4

DOSSIER

L'EAU, (RES)SOURCE DE TOUTES LES CONVOITISES

Introduction page 5

Première réflexion

Le Droit à l'eau, droit purement symbolique ou vecteur d'un véritable changement ? page 6

Deuxième réflexion

L'accès à l'eau potable, matière non résolue en Amérique Latine ? page 8

Troisième réflexion

Eau et sécheresse en Belgique : disponibilité, gestion et raréfaction d'une ressource commune page 10

ESPACE LIBRE

Pedro Casaldáliga, prophète de l'espoir, nous a quitté page 13

PORTRAIT / POINT DE VUE

Maude Barlow, l'inspiration "bleue" page 14

BRÈVES page 15

ÉDITO



Depuis toujours, l'or bleu est une importante source d'enjeux et de conflits. Tout d'abord, disputée pour les opportunités commerciales et les avantages stratégiques qu'elle offrait en tant que voie navigable. C'est, aujourd'hui, l'eau en tant que ressource vitale, qu'elle au centre des inquiétudes et des spéculations.

Essentielle à la survie des espèces, elle est également un outil indispensable de développement. Utilisée pour l'irrigation des cultures, pour la production halieutique ou pour la production d'électricité, elle est un facteur-clé à l'essor de toutes les régions du monde. C'est pourquoi sa possession et son contrôle sont devenus un enjeu primordial pour les États. Ces dernières années, la tension monte et les conflits s'électrifient parce qu'une crainte grandit : celle de manquer d'eau.

Les changements climatiques jouent un rôle prépondérant dans le sentiment d'insécurité lié à l'eau. Néanmoins, la mauvaise gestion de cette ressource est autant responsable de cette situation de pénurie. La dégradation de la qualité de l'eau due aux pollutions diverses ou à son inéquitable répartition, accentuée par la multiplication des aménagements hydrauliques, sont les conséquences de décisions préjudiciables et égoïstes prises par les États concernant cette ressource.

La situation sanitaire actuelle nous rappelle, elle aussi, l'importance cruciale de l'accès à l'eau et de son assainissement pour l'hygiène, la prévention et le contrôle des maladies.

L'accès à l'eau s'impose, aujourd'hui déjà, comme un enjeu international et, plus encore demain. Il est donc l'heure pour les États de penser ensemble à la gouvernance de ce bien commun qu'est l'eau afin que soit garanti l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous : un droit humain et un objectif de développement durable que la communauté internationale s'est engagée à mettre œuvre.

Mila Gatti

L'or bleu, nouvel enjeu de conflits ?



L'accès à l'eau, élément fondamental et vital pour l'homme après l'oxygène est un droit inaliénable et universel. De plus en plus rare, la gestion de l'or bleu dans le monde nécessite des actions multilatérales et globales de plus en plus concertées.

PAR SON ENCYCLIQUE "LAUDATO SI", le Pape François invite toutes les personnes à prendre soin de la terre comme de notre "Maison commune", cette dernière est menacée par l'être humain qui se veut maître du monde. Il en contrôle toute la dynamique et possède tous les droits mais résiste à assumer les responsabilités de sa mission primordiale de gardien qui lui incombe. Les bouddhistes comprennent bien cela quand ils disent, à propos du changement climatique que : "quand la Terre tombe malade, nous aussi nous tombons malades parce que nous en faisons partie". Ainsi, ces questions autour de l'eau amènent à une prise de conscience de la responsabilité du sort commun de l'humanité et de l'enjeu collectif de paix et de sécurité qui en découle.

Tout autour du globe, la pénurie d'eau est devenue une menace pour la paix.

Au Moyen-Orient, les conditions climatiques et hydriques sont parmi les moins favorables de la planète. Les deux grandes sources, le Tigre et l'Euphrate, se retrouvent surexploitées par la Syrie, la Turquie et l'Irak, des Etats fortement peuplés, qui

ont construit des barrages et canaux afin d'en exploiter les eaux. Dans ce contexte, le partage des eaux devient un enjeu sécuritaire. La Turquie, avec sa position géographique avantageuse, met unilatéralement en place une politique de maximisation de son potentiel hydraulique en accaparant le plein potentiel. Comme ces pays ne gèrent pas ces eaux de manière concertée, cela a entraîné un rapport inégal de force qui fragilise profondément leurs relations¹.

En Australie, 70 % de la surface du territoire est constituée de déserts. Pourtant, grâce au fleuve Murray, l'agriculture irriguée reste l'une des richesses déterminantes du pays. Depuis la fin des années 1990, la salinisation des terres australiennes s'intensifie causant défrichement et incendies de forêt. Par ailleurs, la baisse continue des quantités des pluies accroît, chaque année, des inquiétudes certaines sur les migrations climatiques et les conflits futurs.

Aux Etats-Unis, la Californie avec ses 100 Km d'aqueduc qui acheminent l'eau de la "Owens river" vers la ville de Los Angeles est un exemple qui confirme, comme le prévient le chercheur Jon Christensens qu'"il n'y a plus assez d'eau pour approvisionner tout le monde!". Cette situation est la base d'un conflit entre les Etats-Unis et le Mexique, les États-Unis cherchent à récupérer les quelques 200 millions de m³ d'eau du Colorado qui s'infiltrent dans le sol mexicain, en projetant de cimenter le Canal All American situé à la frontière.

Un autre exemple d'une guerre de l'eau, qui se profile à l'horizon et qui ne doit pas passer inaperçue, est celle

de **la situation du bassin du Tchad**, le Tchad est un lac peu profond frontalier du Nigeria, du Niger, du Tchad et du Cameroun. Son épuisement serait une catastrophe géopolitique mais aussi économique pour les quatre pays qui en dépendent. Les causes sont principalement anthropiques. En 55 ans, il a perdu 90% de sa superficie. Les conséquences d'un épuisement total seraient dramatiques, il n'y aurait plus la possibilité de pêcher dans le lac, plus de cultures vivrières, plus de bétail et surtout plus de source d'eau potable. Une solution serait le transfert des eaux de la rivière Ubangi qui arrose le nord de la République démocratique du Congo vers le bassin du Lac Tchad. La déclaration finale du Sommet des chefs d'État, sur le bassin du Congo et le Fonds bleu, a été rejetée par la République Démocratique du Congo. On observe, une fois de plus, un potentiel conflit en devenir autour de cette précieuse ressource.

Quelles solutions face à cette crise de l'eau ?

Etant une ressource renouvelable, sa gestion requiert des mesures qui doivent permettre de maîtriser la demande en eau en augmentant l'efficacité économique globale de son utilisation en tant que ressource naturelle. La bonne gouvernance des bassins doit respecter les besoins et nécessités de toutes les parties en présence face à l'utilisation des eaux en respectant la *démocratie écologique* et l'*hydro-diplomatie*.

Patient Baderha Batumike & Patrick Balemba B.

1. Bruno HEUCHON, "Gestion de l'eau et conflits au Moyen-Orient. Etude-de-cas : Turquie-Syrie-Irak" Mémoire, UCL, 1919

DOSSIER



L'eau, (res)source de toutes les convoitises

L'eau est omniprésente dans notre environnement et dans notre vie, son utilisation est multiple et pourtant, elle vient à manquer. Inégalement répartie et consommée sur la planète Terre, tous les pays sont concernés par cet enjeu, mais ils ne le sont pas de la même manière. Nombreuses sont les populations qui n'ont toujours pas d'eau potable à portée de robinet alors qu'il s'agit bien là d'un droit humain universellement reconnu. Mais alors qu'en est-il de ce droit dans la pratique ? Sommes-nous en Belgique à l'abri d'une pénurie ? Comment l'eau est-elle gérée ? Et enfin, quels sont les défis supplémentaires que le changement climatique fait peser ?

Le Droit à l'eau, droit purement symbolique ou vecteur d'un véritable changement ?

Se pose-t-on seulement la question ? Riches de l'or bleu qui atterrit presque instantanément dans notre verre, nous ne questionnons plus la chance que nous avons d'avoir cette eau, vitale, à portée de main.

A TRAVERS LE MONDE, nombreuses sont les difficultés pour avoir accès à des sources d'eau potable... Face à ce constat, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est devenu un enjeu important pour la Communauté internationale, davantage encore de nos jours face à la pandémie de Covid-19 qui a démontré l'importance cruciale d'un accès à de telles installations afin de prévenir les maladies.

Quelles sont les dispositions internationales ?

Le droit à l'eau a pris de l'importance sur la scène internationale¹ dans les années 1970, notamment lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 1977 où a été énoncée pour la première fois l'idée que l'eau est un bien essentiel afin d'assurer le respect de besoins fondamentaux.

Depuis cette époque, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement furent inscrits dans différentes Conventions, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (article 14, § 2) et la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 (articles 24 et 27, § 3).

En 2002, une observation générale² reconnaissant "le droit à l'eau" a été adoptée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (ci-après CDESC). Le Pacte relatif à ces droits ne mentionne pas expressément le droit à l'eau mais le Comité a considéré qu'il relevait du droit à un niveau de vie suffisant, reconnu à l'article 11. Celui-ci propose une liste non exhaustive qui permet donc de considérer le droit à l'eau comme faisant partie des garanties fondamentales permettant d'assurer un niveau de vie suffisant.

Dans cette observation générale, le CDESC précise que **les obligations des Etats sont de trois ordres : respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à l'eau** (point 20). Aussi, l'eau doit être de qualité, accessible, disponible, d'un coût abordable, et fournie sans discrimination aucune (points 2 et 12).

En 2008, Catarina de Albuquerque fut désignée comme première rapporteuse spéciale de l'ONU en matière de droit à l'eau et à l'assainissement. C'est notamment sous son impulsion qu'en 2010, les Nations Unies ont reconnu que "le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental". L'Assemblée Générale des Nations Unies a en effet adopté le 28 juillet 2010 une Résolution à ce sujet. Celle-ci est d'une importance fondamentale puisqu'elle consacre comme droit humain fondamental l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.



"C'est quand le puits est sec que l'eau devient richesse".

Proverbe populaire

L'accès à l'eau en pratique

Toutes ces dispositions semblent promettre un accès à l'eau pour tous et partout à travers le monde. Mais est-ce réellement le cas ?

Dans les faits, malheureusement, le droit à l'eau et à l'assainissement n'est pas un droit totalement acquis et ce dans de nombreux pays. Par exemple, les politiques adoptées par Israël à l'égard du Territoire palestinien impactent la jouissance du droit à l'eau et à l'assainissement ; au Bénin, la corruption d'agents de la Société nationale des eaux entrave la jouissance du droit à l'eau ; le droit à l'eau est menacé par l'exploitation minière en Equateur ; de nombreuses écoles en Afrique du Sud n'ont pas ou peu accès à l'eau et à l'assainissement... Nous pouvons également souligner que des améliorations doivent encore être apportées à la situation... en Belgique. Le Comité se dit notamment préoccupé par les coupures d'eau et recommande que soit garantie la fourniture d'une quantité d'eau et de services d'assainissement minimaux.

De plus, certains groupes de personnes semblent avoir plus de difficultés à voir leurs droits à l'eau et à l'assainissement respectés.

Cela peut avoir de nombreuses conséquences sur les enfants, notamment en matière de mortalité infantile (1000 enfants meurent chaque jour de maladies découlant des conditions d'hygiène et d'assainissement³) ou de droit à l'éducation des jeunes filles, qui peut être mise en péril. Selon des articles du PNUD et de l'Unicef, ceci découle, entre autres, du fait que c'est généralement aux femmes que revient la tâche de ramener de l'eau potable, se situant parfois à plusieurs heures de marche ou parce que certains parents refusent que leurs filles aillent à l'école en raison de l'absence d'installations

sanitaires appropriées.

Les **réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays** peuvent également faire face à de réelles difficultés pour que leur droit à l'eau et à l'assainissement soit respecté. Face à certaines images de camps surpeuplés et précaires accueillant ceux-ci, cela n'est pas surprenant d'apprendre que ces droits qui leurs sont reconnus ne sont pas satisfaits dans les faits⁴.

Pour les **peuples autochtones**, l'accès à l'eau est étroitement lié à la maîtrise de leurs terres, territoires et ressources. Mais bien souvent, ils ne sont pas en mesure de prouver que ces terres leur appartiennent. Ainsi, comme le rappelle le GITPA – le groupe international de travail pour les peuples autochtones –, ils risquent d'être expropriés et les sources naturelles d'être exploitées par de puissantes entreprises, sans qu'elles n'aient égard aux droits des personnes y vivant depuis des générations.

Enfin, les **personnes défavorisées vivant essentiellement en milieu rural** constituent la majorité des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Leurs logements sont rarement reliés aux réseaux de distribution d'eau et souvent dépourvus d'installations sanitaires. Dans les cas où les populations pauvres ont accès à l'eau courante, son débit est souvent réduit en période de pénurie pour approvisionner les quartiers plus aisés⁵.

Fanny Royen & Isolde Legrand

" Nous ne pourrons vaincre aucune des maladies infectieuses qui affligent les pays en développement tant que nous n'aurons pas gagné la bataille pour l'eau potable, l'assainissement [...]".

Kofi Annan

CONCLUSION

La reconnaissance du droit à l'eau fut avant tout une avancée symbolique. Celle-ci semble cependant aller au-delà de cet aspect purement symbolique, comme en témoigne également le 6^e objectif de développement durable des Nations Unies, visant à "garantir l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable".

Le 22 mars, c'est la journée mondiale de l'eau. La raison d'être d'une telle journée est de mettre en lumière cet enjeu international et de sensibiliser aux progrès qui sont encore à réaliser dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. La vraie victoire sera atteinte le jour où une telle journée mondiale n'aura plus lieu d'être, dans un monde où le droit à l'eau ne sera plus un objectif à atteindre, mais une réalité pour laquelle à ce jour une grande partie de la population est encore amenée à se battre quotidiennement pour sa survie.

1. Notons que des dispositions relatives à ce droit furent également prises à des niveaux régionaux et nationaux et que des juridictions ou des quasi-juridictions régionales ont vu le jour en matière de promotion et de protection du droit à l'eau, élaborant un recueil de décisions.
2. CDESC, Observation générale n°15 sur le droit à l'eau, 2002.
3. Objectifs de développement durable, "Objectif 6", consulté sur <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>.
4. UNESCO, "Qui sont les exclus de l'eau?", consulté sur <https://fr.unesco.org/news/qui-sont-exclus-leau>.
5. OMS, "1 personne sur 3 dans le monde n'a pas accès à l'eau salubre", consulté sur <https://www.who.int/fr/news/item/18-06-2019-1-in-3-people-globally-do-not-have-access-to-safe-drinking-water--unicef-who>.

L'accès à l'eau potable, matière non résolue en Amérique Latine ?



Aujourd'hui encore, des millions de Latino-américains se voient privés de leur droit fondamental d'accès à l'eau potable. Cette situation peut s'expliquer notamment d'une part, par l'existence d'un système tarifaire complexe qui entrave l'accessibilité à l'eau, et d'autre part par la difficulté d'avoir une eau de qualité en raison de la forte activité industrielle qui pollue les sources d'eau de la région.

Une distribution d'eau asymétrique

Près de 222 millions de Latino-américains n'ont aujourd'hui encore pas accès à des services d'eau potable. Cette situation résulte souvent de l'inexistence de services de distribution d'eau, ou de leur éloignement des zones couvertes, et se conjugue au fait que l'eau est souvent contaminée par des produits chimiques¹.

En ce qui concerne l'assainissement, la situation est alarmante puisque près de 89 millions de personnes de la région ne disposent pas de ce service élémentaire². En d'autres termes, ces habitants n'ont pas accès à la technologie qui assure l'évacuation hygiénique des excréments et eaux ménagères.

Pour faire face à l'inaccessibilité d'une eau de qualité, les habitants sont contraints de se tourner vers d'autres alternatives comme : **les puits individuels ou la collecte directe dans les rivières**. Mais, ces solutions ne sont pas durables et constituent des réels risques pour la santé. Selon l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), la région enregistre annuellement 150.000 décès liés aux maladies hydriques³ (provoquées par des eaux contaminées ou non traitées) comme le choléra ou la malaria.

Par ailleurs, les pays de la région ont du mal à réduire les écarts entre les villes et les campagnes. En effet, la majorité des personnes n'ayant pas accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont

des revenus faibles et vivent dans les zones rurales. **Cette situation touche davantage les populations indigènes et les afro-descendants car ils représentent les franges de la société les plus pauvres**⁴.

L'industrie au détriment de la population

Un des grands problèmes du sous-continent est l'impact des secteurs agricole et industriel sur les ressources hydriques. Ils consomment respectivement 50% et 20% de l'eau produite localement. Par conséquent, seuls 30% de l'eau consommable de la région est destinée à l'usage domestique.

L'exemple le plus frappant est celui du Mexique où la société Coca-Cola a négocié avec les autorités un accès à 27 concessions sur l'ensemble du territoire pour y pomper de l'eau afin de produire sa célèbre boisson. C'est en 2003 et pendant le gouvernement de Vicente Fox – aussi ancien directeur de Coca-Cola Mexique – que la compagnie obtient ces concessions et ce pour une période allant parfois jusqu'à 50 ans.

Une des principales usines de la société se situe à Chipas au sud du Mexique. Cette région est naturellement riche en ressources hydriques mais paradoxalement ses habitants souffrent du manque d'eau. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que **Coca-Cola pompe dans cette zone plus de 100 millions de litres d'eau chaque**

année⁵. Le contrôle exercé par la multinationale sur les ressources naturelles mexicaines constitue un double danger. Cette surexploitation des ressources hydriques assèche les réserves disponibles et conduira inexorablement à une pénurie d'eau à terme. Plus grave encore : cela prive les populations locales de leur droit d'accès à l'eau potable, un besoin que nous savons nécessaire.

Le service de distribution d'eau potable, à quel prix ?

Sur le continent, les coûts associés au service d'eau varient d'un pays à l'autre : les tarifs oscillent entre \$0,39 (Argentine) et \$2,06 (Uruguay) par mètre cube d'eau consommée⁶.

La majorité des entreprises de distribution d'eau potable de la région appliquent un système tarifaire à deux composantes :

- **Tarifcation par blocs croissants**⁷ : ce système implique une augmentation des tarifs en fonction du taux de consommation d'eau. Cette méthode est appliquée dans la plupart des pays en développement.
- **Coût fixe**⁸ : montant stable qui ne dépend pas du volume d'eau consommée. En utilisant cet élément tarifaire, l'Amérique Latine s'érige comme une exception par rapport aux autres régions émergentes. Elle occupe la troisième place dans l'utilisation des coûts fixes, dépassée seulement par l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

L'application de ces deux composantes rend le système tarifaire des pays latino-américains particulièrement complexe et inefficace puisqu'il accentue les inégalités au sein de la population. En effet, ce mécanisme

croisé des blocs croissants et des coûts fixes a pour conséquence des factures exorbitantes pour les foyers qui consomment de grands volumes d'eau. Cette situation est surtout problématique pour les familles nombreuses à faibles revenus et qui sont celles qui nécessitent des quantités d'eau plus élevées afin de satisfaire leurs besoins de base. De ce fait, les consommateurs les plus pauvres, n'arrivant plus à payer leurs factures, se trouvent souvent exclus du service de distribution d'eau potable.

L'exception chilienne

La plupart des Constitutions latino-américaines reconnaissent l'eau comme un bien commun et attribuent à l'État la responsabilité de sa gestion. Outre cela, il existe des cadres réglementaires promouvant la participation du secteur privé dans les services de distribution d'eau, et ce à une échelle qui varie en fonction des pays mais qui reste assez faible. Le Chili fait néanmoins figure d'exception ; **l'eau est définie dans sa Constitution comme un bien privé**. Cette dernière date de l'époque de la dictature d'Augusto Pinochet ; quelques modifications y ont été apportées mais l'esprit ultra-libéral du texte est resté intact.

Le service de distribution d'eau potable est entièrement dans les mains d'entreprises privées. Pour les foyers chiliens, cela se traduit par des tarifs excessifs qui sont d'ailleurs l'un des plus élevés de l'Amérique latine selon une étude réalisée en 2018 : \$ 1,73 par mètre cube d'eau consommée⁹.

En ce qui concerne les concessions de pompage d'eau, la situation est préoccupante car les géants du secteur agricole ont un privilège sans limite sur les ressources d'eau douce. C'est le cas à Petorca (nord du Chili), province connue pour ses plantations d'avocats. Les grands producteurs de ce secteur monopolisent le marché de l'eau, ne laissant que des miettes aux petits agriculteurs et aux habitants de la zone. Ces derniers doivent se contenter des camions-citernes et n'ont droit qu'à 50 litres d'eau par jour et par personne. Selon *Green Peace*, la pénurie d'eau touche 350.000 Chiliens alors que le marché de l'avocat ne s'est

jamais aussi bien porté et a même doublé ses exportations durant la dernière décennie¹⁰.

La fin de la privatisation de l'eau a été l'une des principales revendications des révoltes qui ont bouleversé le pays en 2019. Ayant obtenu gain de cause, les Chiliens se sont exprimés lors du referendum du 25 octobre dernier et 78% d'entre eux se sont dit favorables à la rédaction d'une nouvelle Constitution qui puisse instaurer plus d'équité. Ce résultat marque un tournant pour le pays sud-américain qui tentera d'enterrer une fois pour toutes l'héritage laissé par la dictature.

Quels défis pour la région ?

L'Amérique latine et les Caraïbes abritent 8 % de la population mondiale mais possèdent 33% des ressources hydriques du monde. Ce constat confère à la région d'énormes responsabilités et défis en termes de gouvernance pour la gestion de cette ressource précieuse.

D'abord, **il faut des politiques publiques qui prennent en compte les effets du changement climatique**. En effet, la région présente une nette augmentation des températures et des changements dans la fréquence des précipitations. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adopter des politiques solides qui garantissent l'accès universel au service de l'eau et ce, de manière durable et respectueuse des ressources hydriques disponibles.

Ensuite, **la lutte contre la pollution et la surexploitation des ressources d'eau douce** doit être placée au cœur du programme de sécurité hydrique de la région. En effet, l'Amérique latine est confrontée à une pollution croissante due aux déchets des activités minières et agricoles. Pour y faire face, il faudra de la volonté politique afin de mettre sur pied des mécanismes réglementaires plus efficaces et stricts.

Enfin, il est indispensable que le **système tarifaire de la distribution de l'eau soit revu et adapté** afin que les populations fragiles ne soient pas pénalisées par des coûts élevés les empêchant d'avoir accès à ce besoin fondamental qu'est l'eau.

Daniela Jaque



© Marco Dormino - UNICEF

1. OMS/UNICEF, Une eau potable gérée en toute sécurité, 2017, p. 12. <https://www.washdata.org/sites/default/files/documents/reports/201707/JMP2017r-smdw.pdf>
2. UNESCO, Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau en 2019, p.147-149. <https://fr.unesco.org/water-security/wwap/wwdr/2019#download>
3. OPS, Agua y saneamiento, <https://www.paho.org/es/temas/agua-saneamiento> (Consulté le 8 novembre 2020)
4. CEPAL, Panorama Social de America Latina, 2019, p.104 https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44969/5/S1901133_es.pdf
5. REPORTERRÉ, Au Mexique, la population manque d'eau potable mais Coca-Cola prospère, 2015, <https://reporterre.net/Au-Mexique-la-population-manque-d>
6. Banco Interamericano de Desarrollo, Proceso regional de las Americas. Foro mundial del agua 2018, p.7. <https://publications.iadb.org/es/publicacion/14109/proceso-regional-de-las-americas-foro-mundial-del-agua-2018-informe-subregional>
7. BID, Panorama de las tarifas de agua en Latinoamérica, 2019, p.3, <https://publications.iadb.org/publications/spanish/document/Panorama-de-las-tarifas-de-agua-en-los-pa%C3%ADses-de-Latinoam%C3%A9rica-y-el-Caribe-es-es.pdf>
8. CEPAL, Analisis comparativo de la politica tarifaria en América Latina, 2016, p.4-8 https://www.cepal.org/sites/default/files/news/files/san_jose_07_10_2016a.pdf
9. BID, Proceso regional de las Américas, op.cit., p. 7.
10. FRANCE 24, L'eau bientôt un droit pour tous au Chili, 2020, <https://www.france24.com/fr/20201014-chili-eau-privatisation-constitution-manifestation>

Eau et sécheresse en Belgique :

disponibilité, gestion et raréfaction d'une ressource commune



Été 2019, une sécheresse touche la Belgique. Un ballet de tracteurs flamands perturbe la quiétude d'une commune wallonne. Interdits de captage dans les cours d'eau en Flandre, les agriculteurs-trices sont contraints de venir puiser l'eau quelques kilomètres en amont, en Wallonie. Une histoire belge qui risque de se répéter dans le futur...

CETTE ANNÉE ENCORE, le printemps fut assez exceptionnel d'un point de vue météorologique : un ensoleillement record, des températures assez clémentes, mais surtout très peu de précipitations.

Si le beau temps a pu plaire aux citoyens.ennes qui ont su investir jardins et potagers, la situation

était plus difficile pour les agriculteurs-trices, en manque d'eau pour l'arrosage de leurs cultures. **La sécheresse a touché tout le pays, à tel point que la Flandre craignait une pénurie d'eau pour l'été.**

C'est une situation qui se répète sur notre territoire. Depuis quatre années consécutives, la Belgique connaît

des sécheresses météorologiques, caractérisées par d'importants déficits pluviométriques par rapport aux normales climatiques.

Lorsque cela arrive durant plusieurs mois et à répétition sur plusieurs années, les sols peinent à se recharger en eau, le niveau des cours d'eau baisse, les nappes aquifères se vident. Les

réserves en eau diminuent et le pays vit ce que l'on appelle une sécheresse hydrologique. Dans une telle situation, l'eau disponible pour la consommation se raréfie, touchant plusieurs secteurs économiques tels que l'agriculture, l'industrie, mais aussi la production énergétique (l'eau étant utilisée pour refroidir les centrales). **La Belgique possède en fait relativement peu de réserves en eau par rapport à sa consommation, elle est ainsi considérée comme à risque de pénurie d'eau.** Et cela pourrait s'aggraver avec le changement climatique.

En effet, notre pays connaîtra au cours des prochaines décennies une augmentation des températures ainsi qu'une modification du régime pluviométrique. Nos étés souffriront d'une raréfaction des précipitations. Les modèles climatiques projettent ainsi une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses printanières et estivales, qui seront associées à une réduction des ressources en eau disponible pour la consommation, ce qui rendra la Belgique vulnérable aux pénuries d'eau¹.

Toutefois, **les risques de pénurie ne touchent pas le pays de façon homogène.** On observe en effet de fortes disparités au sein du territoire en termes de réserves en eau : lors des épisodes de sécheresse, la Flandre est généralement davantage touchée que la Wallonie par les manques d'eau. Les facteurs explicatifs de cette inégale répartition géographique sont multiples.

Le milieu naturel y joue un rôle important. En effet, le relief au nord du pays est caractérisé par des plaines à basse altitude, proches du niveau de la mer. C'est la basse-Belgique. À l'inverse, le centre et le sud du pays ont un relief plus vallonné et se situent à plus haute altitude (la moyenne et la haute-Belgique). Il y a donc en Wallonie un plus grand volume terrestre qu'en Flandre pour capter et stocker l'eau. Il y pleut aussi davantage, le relief ardennais essuyant jusqu'au double des précipitations observées en plaine. Enfin, la nature des sols et sous-sols diffère fortement selon les régions : les sols de basse-Belgique, essentiellement sableux, ne retiennent pas l'eau, alors que sur les plateaux et reliefs wallons, les sols sont de nature à la retenir davantage.

La répartition des populations sur le territoire belge a aussi un effet sur la constitution des réserves en eau. Les Régions flamande et bruxelloise sont densément peuplées, fortement urbanisées. **Quand la Wallonie compte environ 15 % de terres artificialisées, la Flandre en compte le double.** Ces surfaces imperméables empêchent les précipitations de s'infiltrer dans les sols et de recharger les nappes phréatiques. Directement évacuées dans les égouts, les eaux récoltées sont dirigées vers les cours d'eau, à destination de la mer. Autant d'eau qui ne sera pas captée et stockée sur le territoire.

Les disparités régionales tant du milieu naturel que de l'occupation du sol induisent donc une meilleure capacité de la Wallonie, par rapport à Bruxelles et la Flandre, à capter les précipitations, les stocker sur le territoire et ainsi maintenir d'importantes réserves d'eau.

Il y a une dépendance de la Flandre et de Bruxelles vis-à-vis de la Wallonie concernant l'approvisionnement en eau.

Pourtant, au niveau de la consommation, c'est le nord du pays qui domine. **Plus peuplée et davantage industrialisée, la Flandre a en effet besoin de plus d'eau que la Wallonie pour satisfaire ses besoins.** Le constat est donc frappant : le nord du pays est grand consommateur d'eau mais possède peu de ressources. Ainsi, lorsqu'une période de sécheresse s'installe, les provinces flamandes sont les premières touchées par les manques d'eau et doivent rapidement mettre en place des mesures de restriction, aussi bien pour les particuliers (interdiction de laver les voitures, de remplir sa piscine, etc.) qu'au niveau des activités économiques (restriction d'irrigation dans l'agriculture, par exemple).

Cette situation paradoxale engendre des flux : l'eau puisée dans les régions riches en réserves doit être transférée vers les régions qui en sont dépourvues. On observe ainsi des transferts du Sud vers le Nord : des captages d'eau wallons alimentant les réseaux de distributions flamand et bruxellois. Il y a donc une dépendance de la Flandre et de Bruxelles vis-à-vis de la région wallonne concernant l'approvisionnement en eau. La région bruxelloise, très urbanisée, dépend d'ailleurs presque totalement des eaux wallonnes.

Cette dépendance revêt un aspect politique car la gestion de l'eau est régionalisée. Depuis les années 1970, ce sont les régions qui sont compétentes en matière de gestion de la quantité et de la qualité des eaux sur leur territoire. Ainsi, des divergences dans les politiques de gestion de l'eau peuvent faire apparaître des tensions politiques.

La Belgique possède peu de réserves en eau par rapport à sa consommation, elle est à risque de pénurie d'eau.

1. Voir l'étude "Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium" - VITO, juillet 2020.



Peut-être est-il possible de suivre la voie de la coordination politique pour une gestion de plus efficace de l'eau ?

Ce fut notamment le cas dans les années 1980, quand la Wallonie eut le projet de taxer ses exportations d'eau vers la Flandre et Bruxelles ("Une taxe [...] est perçue lorsque l'eau [...] prélevée ou captée en Région wallonne, est transférée à l'extérieur de la Région"²). Cela s'inscrivait dans une volonté politique de renforcer son indépendance économique au sein du pays. Dans ce projet, condamné à l'époque par la Cour d'arbitrage et donc finalement abandonné, la Wallonie s'appropriait l'eau potable et la traitait comme un bien économique et donc marchandable, en opposition avec le Code civil belge, qui considère l'eau comme un bien commun pour toutes et tous³.

Il peut aussi exister des tensions entre secteurs économiques, résultant d'une concurrence pour l'utilisation de la ressource. Par exemple, afin de limiter sa dépendance hydrique vis-à-vis du sud du pays, la Flandre veut puiser davantage dans ses cours d'eau pour assurer un approvisionnement en eau potable. L'une des principales sources est le canal Albert, axe économique majeur en Belgique, reliant Liège à Anvers. Une augmentation du prélèvement d'eau dans ce canal, combinée à une période de sécheresse, pourrait provoquer une baisse considérable du niveau d'eau, au point d'impacter fortement la navigabilité du canal et donc de nuire au transport fluvial et aux activités économiques qui en dépendent⁴.

On peut donc facilement s'imaginer qu'avec le changement climatique, la crainte d'une raréfaction de l'eau ravive des tensions au sein des institutions politiques et des secteurs économiques belges. Mais peut-être est-il possible de suivre la voie de la coordination politique pour une gestion plus efficace de l'eau ?

Les autorités publiques doivent aujourd'hui respecter la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne. L'une des mesures est l'instauration d'une gestion intégrée au sein des bassins hydrographiques (les territoires drainés par les cours d'eau), c'est-à-dire une gestion de l'eau à l'échelle des frontières naturelles. La Belgique étant ainsi située au sein de plusieurs districts hydrographiques internationaux (essentiellement ceux de la Meuse et de l'Escaut), les autorités belges sont amenées à coopérer entre elles et coordonner la gestion de l'eau avec les États frontaliers. On devrait donc y voir une source de coopération plutôt que de conflits.

Durant les prochaines décennies, l'eau deviendra plus que jamais une ressource précieuse dans nos régions.

Il faut espérer qu'une coordination efficace entre les autorités responsables amènera à une gestion durable de l'eau, protégeant les réserves et garantissant un accès pour toutes et tous à une eau de qualité.

Cette raréfaction doit aussi nous amener à reconsidérer notre propre rapport à l'eau en tant que personne⁶. Évidemment au regard de notre consommation directe (nécessaire vital et hygiénique) ; mais également au regard de notre consommation indirecte. Une grande majorité de nos produits matériels (habits, smartphone...) et immatériels (énergie, consommation numérique) sont tributaires de l'approvisionnement en eau. Il est donc également de notre ressort de questionner les modes de production et le besoin en consommation, afin de s'inscrire dans une optique de respect de cette ressource naturelle.

Guillaume Bossuroy

LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU DE L'UNION EUROPÉENNE⁵

En application depuis 2000, elle établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau et parvenir au "bon état" des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe.

Elle considère que l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel.

Il s'agit notamment de protéger toutes les formes d'eau, restaurer les écosystèmes, réduire la pollution et garantir une utilisation durable de l'eau.

2. Extrait de l'art. 32 du décret wallon du 07/10/1985, <https://wallex.wallonie.be/contents/acts/4/4940/1.html>
 3. Voir à ce sujet l'étude du CRISP parue en 2001: "La gestion de l'eau en Belgique. Analyse historique des régimes institutionnels (1804-2001)"
 4. Voir l'article paru dans la revue Médor: "L'eau flamande (é)puisée du canal Albert" (Aubry Touriel, 03/03/2020)
 5. D'après : eur-lex.europa.eu
 6. Voir également 2018 - L'accès à l'eau comme droit humain : la goutte de trop ? - Justice et Paix (Timur Uluç)

Pedro Casaldáliga, prophète de l'espoir, nous a quitté

Le 8 août 2020, le Brésil et l'Amérique Latine ont perdu un défenseur des droits des indigènes. Pedro Casaldáliga, évêque émérite de Sao Félix do Araguaia, Mato Grosso (Brésil), est décédé à 92 ans dont 52 ans consacrés à la défense des déshérités de l'Amazonie et de leur environnement.

NÉ À BARCELONE LE 16 FÉVRIER 1928, Pedro passe son adolescence en pleine guerre civile et cela forgera sa solidarité envers les plus démunis et sa lutte pour la justice. En 1952, il est ordonné prêtre.

En 1968, il arrive au Brésil où il est nommé missionnaire à Sao Félix do Araguaia. Il se trouve au cœur de l'Amazonie, parmi les latifundios nationaux et multinationaux qui imposent des relations de production serviles pour cultiver des milliers d'hectares. Il crée alors une paroisse et forme des catéchistes afin de réaliser un travail de catéchèse social et communautaire. Dans ce cadre, il organise des communautés de paysans pour les aider à améliorer leur production et défendre leurs droits et, il leur donne un rôle d'acteurs dans leurs revendications sociales.

En 1971, le pape Paul VI crée le diocèse de Sao Félix do Araguaia et en nomme Pedro Casaldáliga évêque. Le jour de sa nomination, il publie le document intitulé "**Une église amazonienne en conflit avec le système latifundiaire et les exclusions sociales**" dans lequel il analyse chaque cas d'exploitation et de maltraitance des Indiens et, en signale les causes et les respon-

sables. Cet évêché devient le centre de revendications du droit à la terre des petits producteurs indigènes de toute l'Amazonie brésilienne. Il créera ensuite le Conseil Indigéniste Missionnaire et la Commission Pastorale de la Terre. Mais ce travail apostolique, social et communautaire froisse les intérêts économiques des grands propriétaires et suscite des réactions violentes. Il survivra à des attentats et repoussera les menaces de mort en signalant que les causes qu'il défend valent plus que sa vie, car son grand défi est d'"humaniser l'humanité"¹.

Ce défi va l'amener à penser aux opprimés en dehors du Brésil. Il sait que d'autres groupes comme celui des sans terre amazoniens existent dans le monde entier et, surtout dans le Tiers Monde. **Il voit cela comme le scandale de l'histoire de l'humanité : l'exploitation de ses ressources et ses travailleurs.** Humaniser ce monde, considéré comme inférieur, est donc une grande cause. Pour lui, la vie n'a pas de sens si elle n'embrasse pas de grandes causes dignes de sacrifices².

Au-delà de son engagement mais également au service de celui-ci, Pedro Casaldáliga était un poète. Il confesse cette vocation lors d'une interview à la télévision espagnole le 30 avril 2005 : "comme la vie est remplie de petits détails, je ne suis pas triste ni joyeux, je suis poète". Nous traduisons un poème, *Nuestra hora* (Notre heure), qui résume sa pensée :

Il est tard mais il est notre heure, il est tard mais il est tout le temps dont nous disposons pour réaliser notre futur. Il est tard mais nous sommes cette heure retardée. Il est tard, mais si nous insistons un peu il est l'aube.

Ces mots nous disent qu'il est encore temps de réaliser l'avenir. Ce sont les mots d'un prophète de l'espoir. Lorsqu'il pense à son heure de départ, il écrit : "A la fin de mon voyage, ils me diront ; Et toi, as-tu vécu ? Tu as aimé ? Et moi sans rien dire, j'ouvrirai mon cœur plein de noms"³. Pedro a vécu ainsi, et malgré l'adversité dans laquelle il a mené sa lutte, il n'a jamais perdu l'espoir⁴.

Maria Lourdes Orihuela
Sœur de NSC du Bon Pasteur

1. La Croix.fr 2/Agosto 2020.
 2. El Periódico-Barcelona. 08 agosto 2020.
 3. Journal le Monde Fr. Disparition Brésil. Anne Vigne, 12 août 2020.
 4. Poemas. Clamor elemental. Ediciones Sígueme, Salamanca 1971, p. 7.

Maude Barlow, l'inspiration "bleue"



MAUDE BARLOW est une écrivaine et militante canadienne. Elle est présidente du Conseil des Canadiens et **conseillère principale sur l'eau auprès du président de l'Assemblée générale des Nations unies**. Auteure de *Vers un pacte de l'eau* ou encore *L'or bleu*, elle a reçu pas moins de sept doctorats honorifiques et de nombreux prix, dont le Prix canadien de l'environnement de 2008 et le Prix Nobel alternatif en 2005.

"Blue Planet Project" et les "Blue Communities"

Au-delà de son engagement environnemental, elle se mobilise en parallèle pour d'autres causes telles que le droit des femmes à l'équité sociale et économique. Elle est aussi la cofondatrice du "Blue Planet Project" (Projet Planète Bleue), qui travaille au niveau international pour le droit à l'eau.

Le **Blue Planet Project** est une initiative menée par le Conseil des Canadiens² en collaboration avec des partenaires du monde entier pour obtenir un partage juste des ressources en eau. *"Nous soutenons les luttes populaires pour protéger le contrôle démocratique et communautaire de l'eau, et nous poussons les gouvernements à fournir de l'eau propre et salubre dans tous les pays, comme l'exige la résolution des Nations unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement"*³ explique Maud Barlow. Adoptée le 10 juillet 2010, la résolution reconnaît que l'accès à l'eau potable est "essentiel pour la pleine jouissance du droit à la vie"⁴.



*"Je me suis demandé : qui possède l'eau et qui prend les décisions concernant cette précieuse ressource ? J'ai toujours supposé que l'eau nous appartenait à tous. Mais j'étais sur le point d'apprendre que le monde mettait déjà ses ressources en eau à rude épreuve et qu'un certain nombre d'acteurs privés parviendrait à tirer profit de la pénurie"*¹.

Dans son combat pour l'eau, c'est grâce à ses décennies d'activisme et de recherche que Maude Barlow est parvenue à dresser une stratégie essentielle : la mise en place de "Blue Communities" (Communautés Bleues).

Le **projet Blue Communities** trouve son origine dans les luttes du Canada contre la privatisation de l'eau. Il y a plus de dix ans, les dirigeants syndicaux et les travailleurs canadiens, des groupes d'écologistes et de militants indigènes ont convoqué un "sommet bleu" afin de définir une nouvelle voie à suivre face à l'inaction de leur gouvernement fédéral. L'objectif du projet est de faire en sorte que les gouvernements locaux s'engagent à devenir une communauté bleue en adoptant des résolutions locales pour protéger le droit à l'eau.

Le projet Blue Community repose sur **3 piliers fondamentaux**, qui constituent autant d'engagements de la part de ses membres :

- La reconnaissance de l'eau comme étant un humain
- La promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées financés et exploités par le secteur public, et donc contre la privatisation de l'eau
- L'interdiction de la vente d'eau en bouteilles dans les établissements publics et lors d'événements municipaux.

Depuis sa création en 2009, le mouvement s'est développé à l'échelle internationale : **Paris, Berlin, Berne, Genève, et d'autres villes du monde entier sont devenues "bleues"**.

Certaines "Blue Communities" vont même déjà plus loin. Berlin a par exemple mis en place un fonds pour

promouvoir plus largement l'eau du robinet auprès du public et pour fournir des stations de recharge en eau potable dans toute la ville.

Et Bruxelles ?

En 2019, six étudiants en deuxième année de Master à l'hecs ont souhaité lancer le mouvement en Belgique en encourageant le gouvernement bruxellois à rejoindre le réseau "Blue Community".

Avec l'aide d'acteurs locaux et internationaux, les étudiants ont entamé toute une série de démarches pour que Bruxelles-Capitale adhère au projet : création d'un site internet⁵, d'une campagne de communication, réalisation d'un documentaire "Le bruit qui coule"... Tout leur travail a porté ses fruits puisque dans la déclaration de politique régionale 2019-2024 le gouvernement bruxellois s'est engagé à rejoindre la "Blue Community". **Maude Barlow, en personne, a remis un certificat de la communauté bleue à la ville de Bruxelles**, en rappelant *"ce n'est que si nous nous réunissons pour protéger l'eau et la partager plus équitablement que nous éviterons le conflit qui plane à la périphérie de nos vies"*.

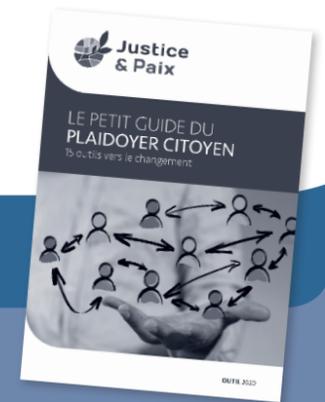
Pour plus d'informations :

<https://brussels-blue-community.be/>
<https://www.blueplanetproject.net/>

Pauline Laigneaux

1. <https://therevelator.org/barlow-water-privatization/>
2. <https://conseildescanadiens.org/>
3. <https://therevelator.org/barlow-water-privatization/>
4. <https://www.un.org/press/fr/2010/AG10967.doc.htm>
5. <https://brussels-blue-community.be/>

BRÈVES



CONFINÉ.E.S MAIS ENGAGÉ.E.S !

"Justice et Paix publie un nouvel outil pédagogique. Le "petit guide du plaidoyer citoyen" vous propose d'explorer un levier peu connu du grand public mais qui s'avère approprié et efficace pour faire changer les choses : le plaidoyer politique. Ce guide de plaidoyer se présente comme une boîte à outils exposant des méthodes et

des conseils pour construire une stratégie et mener à bien un plaidoyer auprès des autorités politiques, tant au niveau local que national et international."

Prix : 4 euros, à commander auprès de info@justicepaix.be (+32 2/896 95 00)

LE FORUM CITOYEN 2020 : une édition numérique et... une réussite

Le samedi 14 novembre dernier, notre forum annuel se tenait pour la toute première fois en version numérique. Organisé en collaboration avec les associations Bepax et MagMa, ce forum citoyen sur le thème "le langage de domination : quel pouvoir ont les mots ?" avait pour objectif de créer des espaces d'échanges et de réflexion au sein de 4 ateliers. Après cette belle édition, les remerciements s'imposent ! Merci à vous tou.te.s, participants et participantes



**SAM.
14.11**

Forum Citoyen [digital]

« Langage de domination :
quel pouvoir ont les mots ? »

qui avez permis que, malgré la version numérique, ces échanges soient vivants et conviviaux. Un tout grand merci à nos intervenantes de choix : **Gia Brassart, Séverine de Laveleye, Aïda Yancy et Elisabeth Verniers** pour leurs captivantes interventions qui nous ont fait perdre la notion du temps.

À VOS STYLOS : UNE PÉTITION À SIGNER !

En décembre 2020, la Belgique terminera son mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. A cette occasion, **la plateforme WING (War Is Not a Game)** a lancé



une pétition pour demander à la Belgique d'encourager les Etats à mieux protéger les enfants contre le recrutement et leur participation aux hostilités. Les enfants soldats reste une réalité au sein de nombreux conflits toujours actifs. Signez cette pétition pour que le sort des enfants soldats reste une priorité pour les Nations-Unies.

■ Lien vers la pétition :

<https://dih.croix-rouge.be/plaidoyer/sign4wing/>

■ Plus d'infos à : info@justicepaix.be



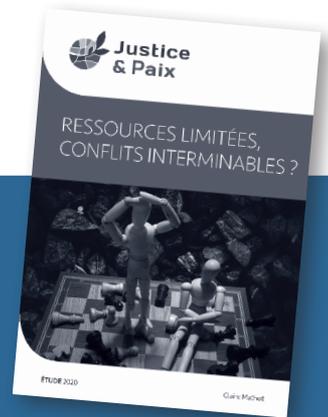
Justice & Paix

PUBLICATION

Étude "Ressources limitées, conflits interminables?"

Les ressources naturelles constituent la base de nos sociétés. Nous en avons besoin pour nous nourrir, nous vêtir, nous abriter... Elles sont depuis toujours au cœur de tensions ou de conflits entre communautés. Cette étude propose de mieux comprendre le lien qui s'établit entre exploitation des ressources naturelles et conflits aujourd'hui. Quelles sont les ressources stratégiques contemporaines? Comment des conflits se forment-ils autour de leur exploitation? À quoi ressemblent ces conflits? Est-il possible de les éviter, atténuer ou solutionner? Comment la Belgique se positionne-t-elle face à l'exploitation démesurée de certaines ressources?

Pourquoi les citoyens et citoyennes belges doivent-ils se sentir concernés par ces conflits, et comment peuvent-ils intervenir dans ces dynamiques?



Cette étude met en lumière notre dépendance à certaines ressources non suspectées du grand public (minerais, sable) ou vitales (eau) et visibilise les mécanismes qui sous-tendent leur exploitation. Elle vise à outiller les citoyennes et citoyens (grâce à des pistes d'action concrètes) pour leur permettre d'envisager des modes de vie où la consommation exponentielle des ressources et leur exploitation conflictuelle ne sont pas des fatalités.

■ **Prix** : 5 euros, à commander auprès de info@justicepaix.be (+32 2/896 95 00)

**ABONNEMENT DE SOUTIEN
AU "POUR PARLER DE PAIX"
DE JUSTICE ET PAIX
À PARTIR DE 15 €
À VERSER SUR LE COMPTE
BE30 0682 3529 1311**

DONS

Soutien financier : à partir de 40 €, déductible fiscalement

À verser au compte BE30 0682 3529 1311 avec la mention "DON".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs, merci de bien vouloir prendre contact :
Tél. +32 (0)2 896 95 00 - miguel.arrimadas@justicepaix.be

CONTACTS

Arnaud Gorgemans, *président*

Timur Uluç, *secrétaire général*

Miguel Arrimadas, Patrick Balemba, Chantal Bion, Clara Debeve, Géraldine Duquenne, Mila Gatti, Pauline Laigneaux, Claire Mathot, Larisa Stanciu, Anne-Claire Willocx, *permanents*

Volontaires ayant collaboré à ce numéro :

Guillaume Bossuroy, Daniela Jaque, Isolde Legrand, Fanny Royen, Patient Baderha Batumike, Maria Lourdes Orihuela, Marie Gilliot, Tessa Fardel, Agathe Smyth, Ingrid De Pape, Laetitia Belsack.

Design : www.acg-bxl.be

Dessin : <http://lucilevanlaecken.com/>

N'hésitez pas à nous contacter !

Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208
B- 1040 Etterbeek - Belgique

Tél. +32 (0)2 896 95 00

E-mail : info@justicepaix.be

[facebook.com/justicepaix](https://www.facebook.com/justicepaix)

Twitter : [@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)



www.justicepaix.be

